

VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS, ENTRE PATRIMOINE ET INNOVATION

Cité singulière de 14 000 habitants, Valbonne Sophia Antipolis se présente comme un territoire de contraste où le dynamisme de la première technopole d'Europe, Sophia Antipolis, se conjugue à l'authenticité des vieilles pierres de son village historique.



Un village aux 500 ans d'histoire

Situé à quelques encablures du littoral trépidant de la Côte d'Azur, au sein de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Valbonne Sophia Antipolis se démarque par son village à l'architecture si particulière. Paisible par ses ruelles ombragées, chaleureux par ses commerces et restaurants, Valbonne village se distingue par ses nombreuses curiosités : les cadrans solaires, les poulies, les linteaux, la place des Arcades, l'ancien Hôtel de Ville, l'Abbaye...



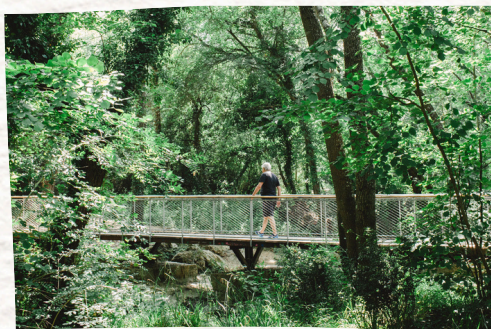
Sophia Antipolis, terre d'innovation

La commune accueille depuis 1969 plus de la moitié de la première technopole d'Europe sur son territoire. Basée sur le concept original de la « fertilisation croisée » propre à son fondateur, Pierre Laffitte, Sophia Antipolis offre une ambiance exceptionnelle, entre architecture remarquable et cadre de vie préservée. La sauvegarde de cet environnement est d'ailleurs l'une des priorités de la Ville associée à un haut niveau de service public.



Une Commune engagée pour la protection de l'environnement

Depuis de nombreuses années, Valbonne Sophia Antipolis est pleinement investie dans le développement durable. Un engagement reconnu par la région Sud et l'ADEME puisque la Ville a été lauréate d'Agir pour l'énergie à plusieurs reprises. De plus, la Commune s'est également engagée dans la démarche de labellisation CLIMAT-AIR-ENERGIE dans le cadre du programme « Territoire engagé pour la transition écologique » de l'ADEME.



Une collectivité engagée dans une démarche active de santé et de sécurité au travail

L'engagement fort de la Collectivité se traduit par des actions en faveur de la réduction des accidents de travail et dans l'instauration d'une culture sécurité partagée par l'ensemble des acteurs.



STATUT :

Cadre d'emplois des agents de police municipale : gardien brigadier ou brigadier chef principal titulaire

MISSIONS :

Au sein de la Police Municipale, vous intégrez, sous l'autorité directe du chef de brigade, une équipe composée de 6 agents et dotée d'un cyno technicien (chien de défense).

VOTRE RÔLE :

- Assurer le maintien du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publique
- Assurer la sûreté des biens et des personnes
- Assurer la sécurité lors des manifestations publiques
- Assurer une présence de proximité dans tous les quartiers de vie nocturne
- Porter assistance et secours aux usagers en développant une relation de proximité
- Intervenir et interpeller dans le cadre du flagrant délit et dans tous les cas de troubles à la tranquillité publique
- Travailler en bon partenariat et en complémentarité avec la Gendarmerie Nationale
- Appliquer et de faire appliquer les arrêtés du Maire dans le respect de la réglementation

CONDITIONS DE TRAVAIL, MOYENS :

- Temps de travail : 35h (moyenne de 16 nuits par mois)
- Horaires de nuit semaine et week-end : 19h00 - 04h00
- Jours fériés et 1 dimanche par mois : 17h00 - 02h00
- 2 week-end de repos par mois sauf impératifs
- Equipements : Semi-automatique 9 mm, PIE, bâton télescopique, générateur aérosol, pare-balle avec gilet tactique, GVe et radio individuelle, casque de protection, boucliers
- Ethylotests
- Caméras piétons

AVANTAGE COLLECTIVITE :

- Formation GTPI Bâton possible tous les mercredis matins + licence de tir sportif
- Politique active de formation
- Régime indemnitaire (part fixe 28% et part variable) + prime fin d'année + HS jours fériés + HS rémunérées ou récupérées + majorations de nuit 0,97 cts + CET + COS
- Participation employeur aux tickets repas d'une valeur de 7,50€ (4,50€ financés par l'employeur)
- Participation employeur (sous conditions) à la complémentaire santé et prévoyance obligatoire
- Participation employeur aux frais de transport (sous conditions)
- Rémunération à partir de 2540 € brut/mensuel

QUALITÉS REQUISES

- Respect de la confidentialité
- Obligation de réserve, loyauté
- Capacité d'analyse et d'adaptation
- Sens du service public et de l'intérêt général
- Sens du travail en équipe
- Sens de la communication et de l'observation
- Capacité d'initiative et autonomie
- Disponibilité et réactivité
- Savoir rendre-compte
- Bonne condition physique

QUALITÉS PROFESSIONNELLES :

- Titulaire dans le cadre d'emploi des agents de police municipale uniquement, depuis au moins 3 ans
- Connaissance des techniques de neutralisation et d'intervention
- Connaissance des techniques de communication, de médiation et de gestion des conflits
- Maîtrise des techniques de recueil d'information, de recherche, d'analyse et de constatation des délits et contraventions
- Connaissance des procédures administratives et judiciaires
- Connaissance de la réglementation et des pouvoirs de police du Maire
- Permis B obligatoire
- Maîtrise des outils informatiques
- Capacité rédactionnelle



Candidater AU PLUS TARD LE 15 JUIN 2026

LES CANDIDAT(E)S INTÉRESSÉ(E)S PAR CE POSTE DEVRONT ADRESSER LEUR

LETTRE DE MOTIVATION, ACCOMPAGNÉE

D'UN CURRICULUM VITAE, À L'ATTENTION DE MONSIEUR

LE MAIRE - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,

MAIRIE DE VALBONNE - HÔTEL DE VILLE - BP 109

06902 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX



**PERSONNE À CONTACTER POUR TOUT
RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE :
JEAN-LOUIS MULLER : 04 93 12 32 02**



recrutement@ville-valbonne.fr

